



PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

22 09

2022



# BILAN DU SECOURS EN MONTAGNE

## APRÈS LA SAISON ESTIVALE

M. le préfet s'est rendu, les 14 et 22 septembre, au poste de secours en montagne de la CRS Pyrénées à Gavarnie-Gèdre et au PGHM basé à Pierrefitte-Nestalas afin de rencontrer « ces héros du quotidien » et de dresser le bilan de leurs activités à l'issue de la période estivale.



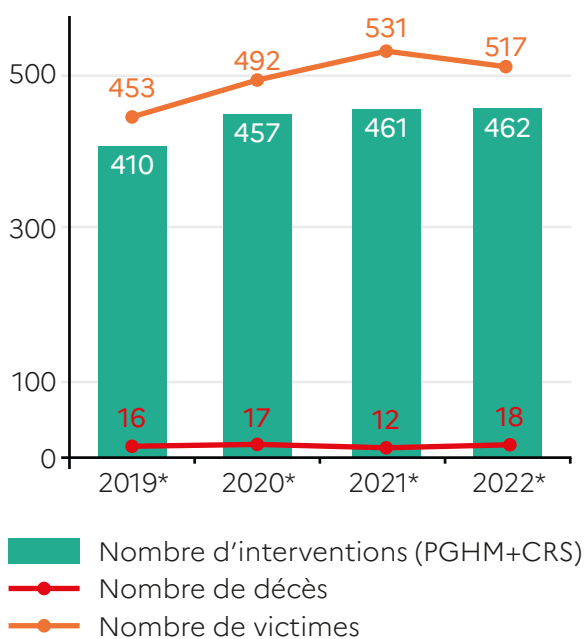
CRS Pyrénées à Gavarnie-Gèdre, le 14 septembre



PGHM à Pierrefitte-Nestalas, le 22 septembre

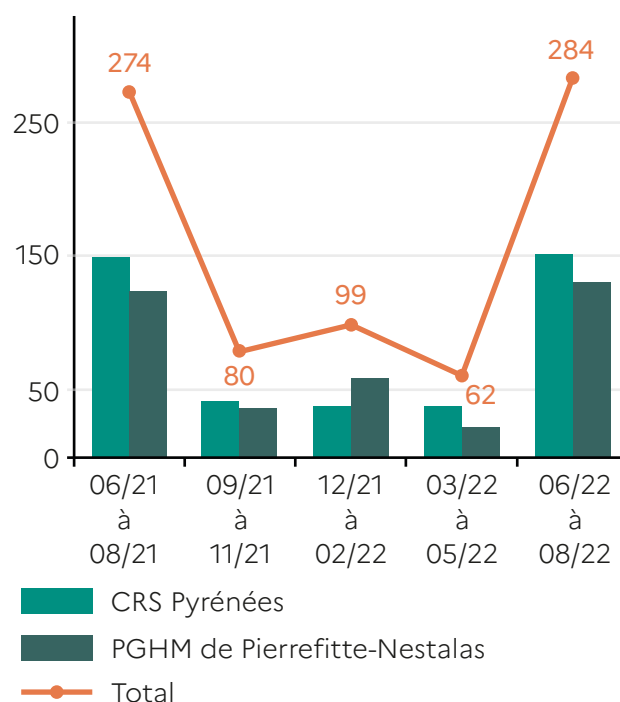
## UNE ACTIVITÉ ACCRUE DURANT LES PÉRIODES ESTIVALES

Bilan du secours en montagne sur les 4 dernières années



\* Chiffres du 1<sup>er</sup> janvier au 19 septembre

Evolution du nombre d'opérations effectuées sur 15 mois



L'activité du secours en montagne est étroitement liée à la fréquentation touristique du département. La sollicitation des secours s'accroît très nettement durant les périodes estivales avec un pic très conséquent les mois de juillet et août.

Ces dernières années confirment l'engouement des vacanciers pour les territoires montagneux. La proportion de montagnards aguerris décroît au profit de pratiquants inexpérimentés qui ne disposent pas forcément des connaissances et du

bon matériel pour progresser en totale sécurité. Dans ce cadre, la randonnée représente une part non-négligeable des interventions ainsi que celles liées à la pratique du VTT de descente et électrique.

La régulation téléphonique témoigne également de l'augmentation du nombre d'appels afin de renseigner et guider des randonneurs rencontrant des difficultés mineures.

### La CRS Pyrénées :

Commandant de la CRS Pyrénées :

**Commandant Cyril ANCEAU ;**

Chef de la section montagne de Lannemezan :

**Capitaine Julien PASSERON.**

- 25 spécialistes « montagne » ;
- dont un policier adjoint orienté vers des missions de prévention et d'accueil du public affecté le 1<sup>er</sup> septembre ;
- effectif réparti entre les Hautes-Pyrénées (65) et la Haute-Garonne (31).

### Le PGHM de Pierrefitte-Nestalas :

Commandant du PGHM :

**Lieutenant Thibaut BUCQUET ;**

Adjoint :

**Major David SICILIA.**

- 12 militaires qualifiés montagne ;
- dont un secouriste venu du PGHM des Alpes-Maritimes (06) ;
- 3 gendarmes adjoints volontaires, possédant des compétences montagne, complètent cet effectif.

## RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE SECOURS EN MONTAGNE DANS LE DÉPARTEMENT

Le secours en montagne qualifie toute intervention dont **un événement concerne une ou des victimes localisées dans une zone difficilement accessible** par des moyens routiers traditionnels et/ou dont l'accès, le secours ou l'évacuation nécessite l'emploi de technicités particulières au milieu montagnard.

L'alerte est reçue par le CTA-CODIS via le 112 qui organise une conférence à 3 participants (CTA-CODIS / appelant / secours montagne) dès lors que la situation implique une opération qualifiée de secours en montagne. Puis le CTA-CODIS raccroche et le SAMU intègre, alors la conférence à 3. Le PGHM de Pierrefitte-Nestalas et la CRS Pyrénées fonctionnent selon **un régime de permanence hebdomadaire alternée du lundi 10 h au lundi suivant 10 h** (PGHM semaines paires et CRS semaines impaires)

### 1 HÉLICOPTÈRE À L'ANNÉE : CHOUCAS 65, RENFORCÉ EN PÉRIODE ESTIVALE PAR DRAGON 64

#### Choucas 65 (DAG de Laloubère)



Il est utilisé **tout au long de l'année par les 2 forces de secours**, excepté en périodes de maintenance ou lorsque Dragon 64 est positionné à Gavarnie-Gèdre (dans ce cas, il intervient au bénéfice du département des Pyrénées-Atlantiques).

#### Dragon 64 (détachement estival de la sécurité civile au poste CRS de Gavarnie-Gèdre)



Chaque année, schématiquement du 15 juin au 15 septembre, **Dragon 64 est positionné 1 semaine sur 2 à l'entrée du cirque de Gavarnie**, à proximité immédiate du poste de la CRS Pyrénées.

Ce bon fonctionnement du dispositif de secours en montagne dans les Hautes-Pyrénées est dû à **un grand respect entre les différents partenaires et au rôle fédérateur de la préfecture dans la rédaction de dispositions ORSEC** (plan de secours en montagne approuvé le 29 septembre 2021).

Ce positionnement permet **de réduire le temps d'approche en direction de ce secteur très fréquenté et de rayonner sur le restant de la chaîne haut-pyrénéenne.**

Il permet également **le maintien des compétences des équipages de Dragon 64** (basé à Pau) qui bénéficie de la possibilité de multiplier les heures d'intervention dans un secteur de haute montagne.

## EXEMPLES DE FAITS MARQUANTS DURANT L'ÉTÉ 2022

### PGHM :

Le 22 août à 17h, le gardien du refuge des Sarradets signale **la chute d'un randonneur dans la descente de la Brèche de Rolland**. L'hélicoptère arrive sur la zone et les nuages sont déjà très présents sur les lieux. **Les secouristes et le médecin sont déposés en contrebas et progressent à pied** pour rejoindre la victime. Le randonneur souffre d'une fracture déplacée de la jambe. **L'hélicoptère effectue plusieurs tentatives mais n'est pas en mesure de récupérer la victime**. Dans le même temps, une caravane de secours de **6 militaires du PGHM** s'organise pour monter à pied et redescendre la victime dans un brancard. A la faveur d'une éclaircie, **l'hélicoptère est rappelé, à 19h30, pour embarquer la victime et le médecin**. Le reste de l'équipe continue à pied pour rejoindre le véhicule (fin de mission à 22h).

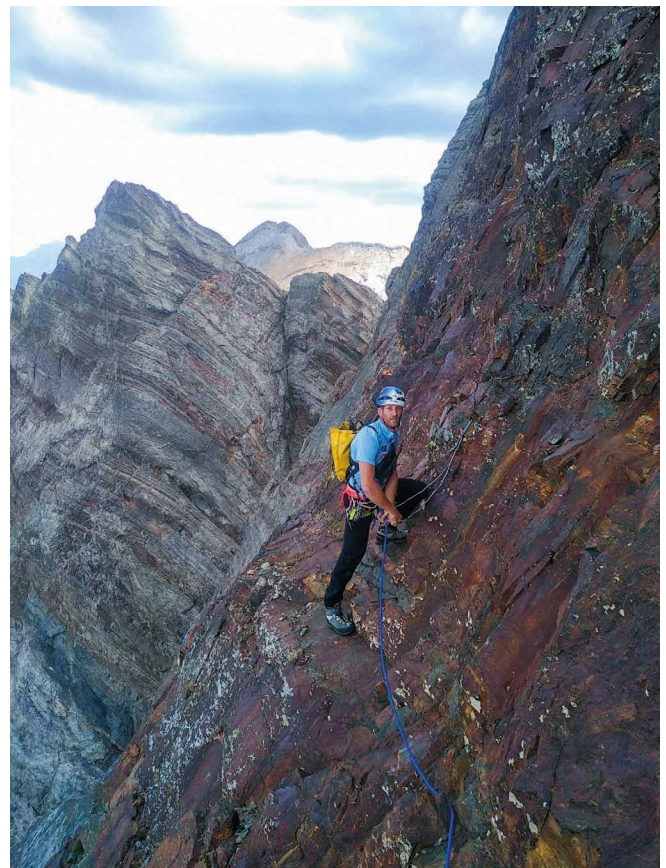


### Conseils :

Ce jour là, les prévisions météorologiques évoquaient ce changement de temps en deuxième partie d'après-midi. Une opération « simple » par beau temps, se complexifie dès lors que les conditions changeantes de la montagne ne sont pas anticipées et une caravane de secours mobilise **des effectifs conséquents** qui ne seront pas disponibles pour d'autres interventions toutes aussi urgentes. « **Randonneurs, prenez connaissance de la météo avant d'envisager une sortie en montagne.** »

### CRS PYRÉNÉES :

Le 20 juillet à 16h, le poste du secours en montagne (PPSM) de Gavarnie-Gèdre est avisé qu'**une cordée de 2 alpinistes est bloquée au Vignemale**. Dragon 64 se rend sur zone avec **2 sauveteurs CRS** à bord et effectue un treuillage dans des conditions aérologiques et météorologiques difficiles (début d'orage). Les 2 sauveteurs évoluent alors au niveau des schistes rouges dans un rocher (photo ci-dessous) sur 2 grandes longueurs de corde et font jonction dans un premier temps avec le leader. Ils font ensuite monter la seconde victime bloquée à une trentaine de mètres en contrebas. **La cordée en détresse sera acheminée par les CRS toujours en techniques alpine vers l'arête du Vignemale afin d'être évacuée par un treuillage long (50m)**. L'ensemble sera déposé indemne au PPSM de Gavarnie.





### Lors de la pratique de hors piste :

- **Informez-vous sur les risques d'avalanche** (tenez compte des pictogrammes et des bulletins météorologiques affichés aux points de passage les plus fréquentés de la station) ;
- **Établissez un itinéraire adapté à votre niveau** (ne surestimez pas vos capacités physiques et votre niveau technique) ;
- **Renoncez si les conditions sont trop incertaines ;**
- Quoi qu'il en soit, **ne partez jamais seul(e) en hors-piste** (indiquez votre parcours et votre heure prévisionnelle de retour) ;
- **Soyez localisable** (équipez-vous d'un détecteur de victime d'avalanche (dva), d'une pelle et de la sonde dans votre sac à dos). Ayez également sur vous, au minimum, un réflecteur passif (Recco).

### Lors de la pratique de la raquette à neige

- **Respectez les règles relatives à la pratique hors-piste**, notamment en ce qui concerne la consultation du bulletin météorologique et du risque d'avalanche (matériel : DVA, sonde, pelle) ;
- La météo peut changer très rapidement : **veillez à porter** (ou à emporter dans votre sac à dos) **des vêtements adaptés** pour vous protéger du froid et de la neige ;
- **Prévoyez, comme en été, un itinéraire de remplacement**, sachez renoncer ;
- **Pensez à vous munir d'appareils de télécommunications** permettant d'alerter les secours, ainsi que des dispositifs pour vous signaler au sol (gilet fluo...) ;
- **Vérifiez l'état des pointes sous les raquettes, l'état des sangles et du tamis ;**
- Attention, **la raquette à neige n'est pas adaptée aux pentes raides**, en particulier en forêt où une glissade non enrayée peut entraîner une collision avec un arbre.

### Lors de la pratique du ski de randonnée et du ski-alpinisme :

- Si vous êtes débutant(e), **recherchez un itinéraire adapté à votre niveau** (montée, descente) ;
- **L'accès aux pistes de ski est souvent interdit**, en journée car le domaine de la station est exploité et durant la nuit en raison de la présence d'engins de damage pour préparer le manteau neigeux ou lors des opérations de déclenchement préventif des avalanches ;
- Dans la journée, des itinéraires de montée sont souvent proposés pour rejoindre le sommet des pistes sans les emprunter à contresens ;
- **Respectez les règles relatives à la pratique hors-piste**, notamment en ce qui concerne la consultation du bulletin météorologique et du risque d'avalanche (matériel : DVA, sonde, pelle) ;
- **Vérifiez toujours l'état de votre matériel avant votre sortie.**

**Et surtout, en cas de méconnaissance de l'environnement montagneux, privilégiez une activité encadrée par des professionnels.**

## Contact

---

Contact presse de la Préfecture

Service communication

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes

[pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*